Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261030-DEL2026_140-DE

Lan der neau

VILLE DE LANDERNEAU

SÉANCE DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente octobre à 18h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Landerneau dûment convoqué en conformité de la Loi du 5 avril 1884, le vendredi 23 octobre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Serge LE ROUX, membre du conseil municipal le plus âgé, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

PRESENTS :

M. Patrick LECLERC, M. Yvon BOTHOREL, Mme Christine ROLLAND, M. Ludovic APPELGHEM, Mme Nadine RIVIER, M. Erwan LE BRONNEC, Mme Alexandra GUILLORÉ, M. Serge LE ROUX, Mme Sophie ALLIGIER, M. Thierry MENIL, Mme Odile YVINEC, Mme Véronique SOUN, Madame Véronique PELLETEUR, Mme Gwenaëlle CUERONI, M. Philippe FOREST, M. Frédéric TREBAOL, Madame Catherine LOTHOU, Mme Anne HERPE, M. Stéphane LEPRETRE, M. Nicolas MOGUEN, M. Alexandre LE ROUX, M. Jérémy BERTHOU, Mme Maëlle CARRO Mme Viviane BERVAS, M. Kevin PORHEL, Mme Colyne ORCIL, M. Yannick LE HELLOCO, M. Fabrice FOURFOOZ

ECXUSES AYANT DONNÉ MANDAT : Mme Céline ETESSE donnant mandat à Mme Alexandra GUILLORÉ, M. Yohann QUEFFELEC donnant mandat à M. Ludovic APPELGHEM, M. Jean-Matthieu COURTOIS donnant mandat à Mme Colyne ORCIL, Mme Gladys GRELAUD donnant mandat à M. Yannick LE HELLOCO, Mme Karine CORNILY donnant mandat à M. Fabrice FOURFOOZ.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Erwan LE BRONNEC est nommé Secrétaire de Séance prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261030-DEL2026_140-DE

Délibération N° DEL2026_140

ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les article L 2122-4 et L 2122-7,
Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,
Considérant que Monsieur Serge LE ROUX, Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,
Considérant que Monsieur Serge LE ROUX, Président lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,
Considérant la candidature de Monsieur Thierry MENIL,
Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,
Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

- Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

- Nombre de bulletins blancs : 4

- Suffrages exprimés : 29

- Majorité absolue : 15

A OBTENU : Monsieur Thierry MENIL : 29 (vingt-neuf) voix.

Monsieur Thierry MENIL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance